



Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 072-217201342-20260320-20260320\_D0001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
**DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

**Séance du vendredi 20 mars 2026**

<b>Nombre de membres :</b>	
En exercice	15
Présents	15
Pouvoirs	0

Date de convocation : 16 mars 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Maire

**Étaient présents :** Dominique MANCEAU, Aurélien HERISSON, Michele HAMET, Loïc GUILLOT, Lucie ROIG, Mathieu RENARD, Valérie ROIG, Alain RESPLANDY-BERNARD, Julie GUILLARD, Rémi FRESNEAU, Chloé MAINO-SIMON, Laurent MALEVAL, Mireille SCHMIDT, Frederi EDDI, Yannick FERRE

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

**Modalités de vote :** Scrutin ordinaire

**Mme** Michèle HAMET, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

**Délibération n°20260320\_D0001**

**Objet : détermination du nombre de postes d'adjoint**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;  
Si le conseil est réputé complet par dérogation\* : Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

**Considérant** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Considérant** que le conseil municipal compte 15 membres.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à **3** postes le nombre d'adjoints au maire.

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	15
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 20/03/2026

Publication par voie électronique le 20/03/2026

Le Maire,  
Dominique MANCEAU



Le secrétaire de séance,  
Michèle HAMET